

## CHASSE COLLECTIVE DU GRAND GIBIER

### cerf, chevreuil et sanglier

L'arrête du 19 janvier 2010, autorise l'utilisation des téléphones portables et des Talkies Walkies.

TW : les 8 canaux compris entre 446.00625 et 446.09375 MHz sont libres.

Toutes les autres fréquences, nécessitent une licence d'exploitation, les formulaires AUF ( Autorisation d'Utilisation de Fréquences ) sont disponibles à l'adresse suivante : ANF (Agence Nationale des Fréquences) route queue en brie 94880 NOISEAU - tél : 0145953300

Il faut prévoir un délai de 4 semaines pour obtenir une fréquence assignée :

- pour une acca
- pour une société de chasse
- pour une ou plusieurs équipes de chasseurs

Les demandeurs s'acquiteront de la formule choisie, ci-dessous, avec un titre de paiement à l'ordre du Trésor Public de Chatellerault

#### Tarification au prorata des zones d'utilisation

- avec un rayon de 2.5 km > 19 km<sup>2</sup> = 119 € / an
- avec un rayon de 5.0 km > 78 km<sup>2</sup> = 220 € / an
- avec un rayon de 15 km > 706 km<sup>2</sup> = 535 € / an
- avec un rayon de 50 km > 7850 km<sup>2</sup> = 1894 € / an

La superficie du département des Pyrénées - Atlantiques est de 7629 km<sup>2</sup>.

Pour les surfaces supérieures à un rayon de 50 km l'AUF doit s'adresser à ARCEP (Autorité de Régulation des Communications et des Postes ) pour obtenir une fréquence allotie.